

Ile-de-France : le défi médical

Protocole URPS médecins libéraux / Agence régionale de santé Premier anniversaire, premier bilan

En mars 2018, l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France a déclaré 76 % du territoire francilien fragile en termes d'offre de soins, dont 36 % en zone d'intervention prioritaire où le manque de médecins est urgent.

L'avenir est sombre : 48 % des médecins libéraux en exercice en Île-de-France ont plus de 60 ans. Dans les 3 à 5 ans, l'Île-de-France est exposée au départ d'un médecin sur deux. Comme l'explique le Dr Bruno Silberman, Président de l'URPS médecins libéraux Île-de-France, « *Pour chaque médecin traitant qui part à la retraite sans trouver de successeur, ce sont environ 1200 patients qui sont en déshérence médicale ; Pour chaque spécialiste non remplacé, ce sont une centaine de correspondants médecins généralistes qui n'ont plus de solution de prise en charge.* »

Nous payons bien évidemment les erreurs du passé avec un numerus clausus bien trop bas dans les années 90 qui a creusé les effectifs depuis l'an 2000. Mais surtout il y a un manque d'attractivité de la région qui cumule les difficultés à trouver des locaux aux normes et un foncier 4 à 5 fois plus cher que les autres régions.

Selon Christophe Devys, directeur général de l'ARS Île-de-France, « *la situation demande des moyens, une grande souplesse et du sur-mesure* ».

Il faut dans le même temps être accueillant avec les jeunes médecins, maintenir l'existant en incitant les médecins de plus de 60 ans à rester en activité, et construire l'avenir avec un plan d'aménagement foncier permettant de venir en aide financièrement aux médecins qui veulent s'installer. Avec 47 projets de cabinets médicaux de groupe financés en moins de 12 mois pour un montant de 8,2 millions d'euros, le premier bilan ARS-URPS montre que la dynamique est lancée, mais il faudrait tripler les moyens annuels pour répondre à l'urgence des trois prochaines années.

Pour l'URPS médecins, « *la situation n'est pas irréversible, les jeunes veulent s'installer en Île-de-France mais il faut les aider avec des mesures très concrètes et pas de simples discours* ». ARS et URPS médecins s'accordent à dire que le contexte nécessite des moyens d'exception dès 2019 et sur plusieurs années.

Contacts presse

Sylvie Courboulay – Responsable Communication

sylvie.courboulay@urps-med-idf.org - 06 86 80 88 56

Thomas de Climens & Quentin Hua – DGM conseil

thomasdeclimens@dgm-conseil.fr / quentin.hua@dgm-conseil.fr - 01 40 70 11 89

A propos de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 22 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle contribue à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009.



Nos sites :

www.urps-med-idf.org

www.soignereniledefrance.org



Compte Twitter :

[@urps_med_idf](https://twitter.com/urps_med_idf)

Les mesures concrètes du plan d'actions ARS-URPS 2017/2022

- « *Bien accueillir les médecins* » : chaque mois dans chaque département, une permanence d'aide à l'installation accueille les jeunes médecins, les conseille et les accompagne dans leur installation. Ils sont reçus conjointement par l'URPS, l'ARS, l'Ordre des médecins et la CPAM. Mis en place depuis 2012 et prolongée par le protocole 2017-2022, ce dispositif a permis d'accompagner 508 médecins avec un taux de satisfaction de 93 %.
- « *Répondre au besoin des territoires* » : chaque maire ou élu de collectivité locale peut bénéficier d'un accompagnement sur mesure via un diagnostic de l'offre de soins sur son territoire. Treize communes ont ainsi bénéficié de cette aide entre septembre 2017 et aujourd'hui.
- « *Simplifier le quotidien des médecins* » : il s'agit de structurer par département une offre de plateforme territoriale d'appui (PTA) qui réponde aux besoins des médecins libéraux d'Ile-de-France et facilite la prise en charge de leurs patients en situation complexe. Deux associations plateforme territoriale d'appui (APTA) ont été créées dans les Yvelines et en Seine-Saint-Denis.
- « *Maintenir l'existant* » : le partenariat signé permet de venir en aide aux cabinets de groupe en difficulté, de les aider au retour à l'équilibre afin d'éviter la disparition brutale d'une offre de soins pour la population. En un an, 12 cabinets fragilisés ont été accompagnés sur l'ensemble de l'Île-de-France, Paris inclus.
- « *Construire l'avenir* » : 8,2 millions ont été engagés pour investir dans les projets immobiliers de 47 cabinets médicaux de groupe, une première mais une démarche essentielle pour concrétiser bon nombre de projets d'installation.

→ *Bilan détaillé du plan d'actions en PJ*

(diaporama présenté lors de la Conférence du 28 juin 2018)